

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 05/08/2024 - 109355 - 2001 B 09736 - 394 527 899 - A T KEARNEY

A.T. KEARNEY
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000.000 d'euros
Siège social : 2, rue des Italiens
75009 Paris

394 527 899 R.C.S. PARIS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024**

TROISIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport de la Présidente, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un bénéfice net comptable de 4.779.871 euros.

En conséquence de ce qui précède et constatant que la réserve légale est intégralement dotée, l'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé en totalité au compte "report à nouveau", dont le solde sera porté de 28.504.509 euros à 33.284.380 euros.

.../...

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

HUITIÈME DÉCISION

*(Non-renouvellement du mandat de Monsieur Geir OLSEN
en qualité de Directeur Général de la Société et nomination d'un nouveau Directeur Général en
remplacement)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport de la Présidente et constatant que le mandat de Directeur Général de Monsieur Geir OLSEN vient à expiration à l'issue de la présente décision, décide ne pas renouveler ledit mandat et de nommer en remplacement, avec effet à compter de ce jour, Monsieur Richard FORREST pour une durée d'une (1) année qui prendra fin à l'issue des décisions de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

.../...

NEUVIÈME DÉCISION

(Détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport de la Présidente et en conséquence de l'adoption de la décision précédente, rappelle que "le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation à l'égard des tiers que le Président. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, les limitations des pouvoirs du Président, tel que prévu par l'article 13.3 des présents statuts, sont applicables au Directeur Général."

.../...

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

ONZIÈME DÉCISION
(Pouvoirs pour formalités)

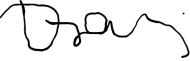
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à "LegalVision Pro", à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

* * *

Extrait certifié conforme à l'original.

Madame Delphine BOURRILLY
Présidente

DocuSigned by:

285DD5DEA96143A...